

LE COMITE D'INTERET LOCAL (CIL)  
**CENTRE PRESQU'ILE,**  
ET VOUS

Entre Rhône et Saône, des Terreaux à Perrache,  
Le Centre de la Presqu'île est le cœur battant de Lyon.



La presqu'île de Lyon est classée au patrimoine mondial  
de l'humanité non seulement pour sa valeur patrimoniale  
mais aussi par son caractère vivant et habité.

Nous qui sommes plus de 25 000 à y habiter,  
Nous qui y travaillons,  
Nous qui l'aimons,  
Que pouvons-nous faire pour elle ?

L'association d'intérêt général Centre-Presqu'île, créée en 1971, répond à cette question en étant un lieu d'information et de débat pour l'expression de ceux qui y vivent ou y travaillent, pour valoriser le patrimoine tout en améliorant les conditions de vie. L'association s'appuie entre autres sur les compétences de ses adhérents.

Membre de l'UCIL (Union des Comités d'intérêts locaux de la Métropole de Lyon) elle est reconnue par les élus et les collectivités.

De profonds changements sont en cours sur notre territoire : piétonisation et circulation en « modes doux », « végétalisation », réfection des rues et places, dont les chantiers suscitent de nombreux et souvent légitimes commentaires.



Aménagement de la Place Ampère

Par ailleurs de nombreuses incivilités compliquent le jour et la nuit la vie dans nos quartiers : trottinettes sur les trottoirs, stationnement sauvage, conduites dangereuses, autoradios, rodéos, concerts de klaxon, terrasses de bars, jets de déchets sur les espaces publics etc.

Il faut que les habitants de tous âges et de toutes conditions puissent vivre et que les commerces indépendants puissent exercer leur activité.

Pour atteindre ses objectifs, l'association fait des propositions concrètes et participe à toute rencontre, réunion, manifestation, réflexion et étude susceptible d'améliorer les projets et la vie quotidienne.

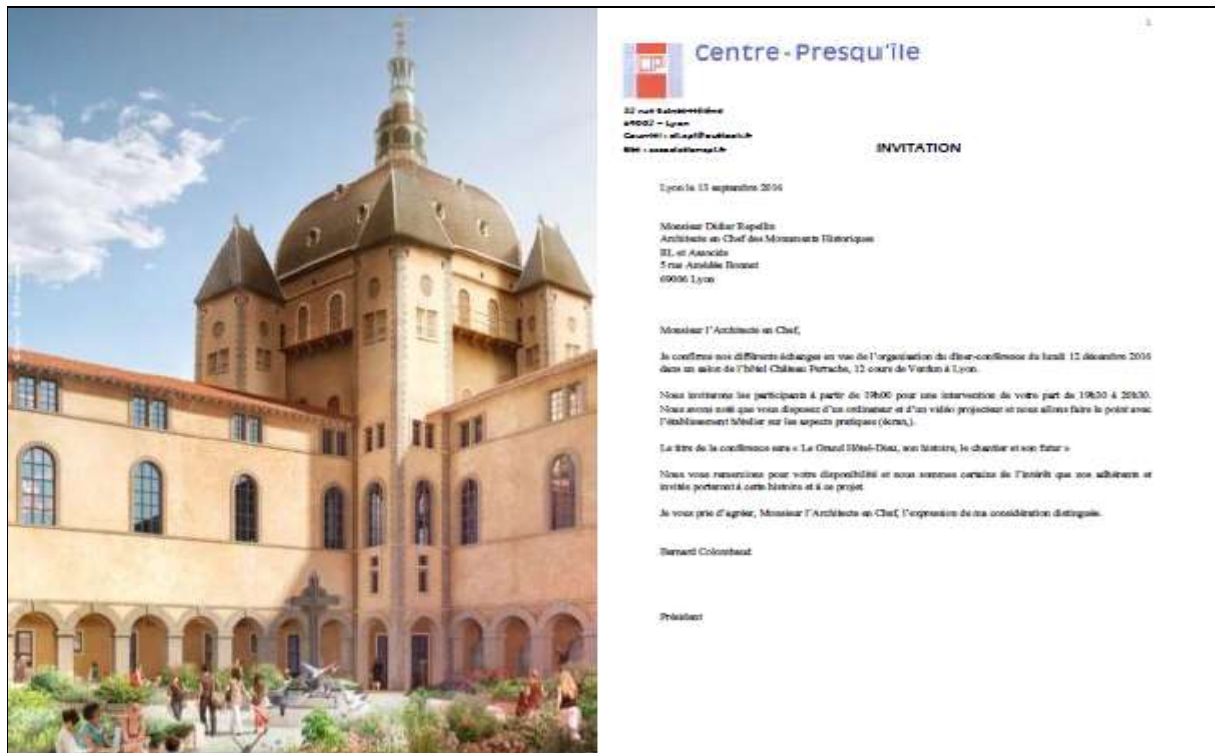
### **Les CIL ne doivent pas être confondus avec les Conseils de Quartier :**

Un Conseil de quartier est cogéré par la mairie d'arrondissement auquel il est obligatoirement rattaché, dans des conditions définies par la loi.

Un CIL est une association sans but lucratif créé par des habitants et des actifs d'un quartier. Il est indépendant. Il s'organise comme il l'entend. Il est politiquement neutre.

**Le CIL propose aussi des activités culturelles et  
conviviales :**

Afin de mieux faire connaître et aimer la Presqu'île et son voisinage, l'Association organise pour ses membres et pour leurs amis, des dîners, des visites et des débats, comme ce dîner-conférence donnée par Didier Repellin le 12 décembre 2016 :



### Pour devenir membre :

Il suffit de nous faire parvenir votre demande d'adhésion par mail à : [cil.cpi@outlook.fr](mailto:cil.cpi@outlook.fr), ou d'envoyer un courrier à:

**CIL Centre Presqu'île,  
5 rue Dubois  
69002 Lyon**

La cotisation s'élève à 25 € par personne physique ou morale par an. Elle est déductible des revenus et il ne reste à la charge du contributeur que 8,33 €.